

Vol aggravé et braquage au quartier Cocotiers

" Bébé Ndoss " et " Allahé " de nouveau en prison

AEE

Libreville/Gabon

"BÉBÉ Ndoss", de son vrai nom Deris Beka Beka, et son complice Jean-Marie Edzang, alias "Allahé", tous deux âgés de 18 ans, vien-

ent de renouer avec la prison centrale de Libreville, qu'ils avaient pourtant quittée, il y a quelques mois, après avoir purgé leur peine d'emprisonnement relative à un précédent délit.

En effet, ces deux jeunes, à l'allure frêle, ont été interpellés par la Brigade anti-



Photo : AEE

Déris Beka Beka " Bébé Ndoss " (g) et Jean-Marie Edzang "Allahé" : des casiers judiciaires déjà chargés.

criminalité (Bac), au quartier Cocotiers, dans le 2e arrondissement de Libreville, avant d'être mis à la disposition de la Police judiciaire (PJ). Il seraient les auteurs de

plusieurs braquages et vols aggravés au quartier Cocotiers. Au cours de leurs différents témoignages, leurs nombreuses victimes ont indiqué que ces deux bandits opèrent à visage décou-

vert et en pleine journée, dans les environs de l'entrée de la Fonction publique à la pharmacie dudit quartier. La Préfecture de police de Libreville (PPL), vers qui sont parvenues les multiples plaintes, n'est pas restée insensible à cette situation. Elle a immédiatement instruit les éléments de la Bac de mettre fin aux pratiques de ces deux jeunes voyous.

Aussitôt dit, aussitôt fait. En effet, les forces de sécurité ont quadrillé le périmètre susmentionné pour mettre hors d'état de nuire les délinquants qui y opèrent. "Allahé" a été le premier à être cueilli à son domicile. C'est ce dernier qui, après son ar-

restation, va conduire les policiers jusqu'à "Bébé Ndoss". Le jeune homme a d'ailleurs été interpellé alors qu'il était armé d'un couteau et d'un tournevis dissimulés au niveau de la ceinture de son pantalon. Plusieurs de leurs complices, à l'annonce de leur arrestation, ont pris le large.

Deris Beka Beka et Jean-Marie Edzang sont deux repris de justice, affirment les services de police. Ils ont, en effet, écopé, en 2015, de deux ans de prison ferme chacun pour braquage, tentative de viol et de vol aggravé. Ils avaient recouvré la liberté il y a quelques mois seulement.

Accident de la circulation dans le district de Sam

Des boissons à gogo sur la chaussée



Photo : LBON

Le véhicule après l'accident.

LBON

Mitzi/Gabon

LES villages situés sur l'axe Sam-Medouneu sont sevrés de boissons depuis quelques jours. Et pour cause. L'un des rares véhicules se risquant encore à emprunter l'axe Mitzi-Sam-Medouneu, en raison de son mauvais état, a récemment fait un accident. Bilan : trois blessés légers et d'importants dégâts matériels.

Selon le rapport du constat effectué par les agents de la gendarmerie de Sam, le camion de transport de boissons immatriculé AV-766-AA, appartenant à la société Safari, basée à Mitzi, était surchargé lorsque l'accident est survenu. Sur la route de Medouneu, dans le département du Haut-Como. Parvenu sur une colline, à quelques encablures du village Mebole (80 kilomètres de Mitzi), chef-lieu du département de l'Okano, le

pont du véhicule aurait brusquement cédé, provoquant la perte des freins. Malgré toutes les tentatives du chauffeur, le véhicule, au lieu d'avancer, se met plutôt à reculer.

La reculade s'avère un exercice difficile pour Anthony le conducteur. Dans cette course folle l'arrière du camion percute violemment un talus provoquant le tonneau l'engin se retrouve les quatre fers en l'air. Conséquence : tout le contenu de son chargement s'est déversé sur la chaussée.

Le bruit du choc a aussitôt attiré l'attention des habitants du village qui se sont rendus sur les lieux de l'accident. Les premiers réflexes de ces derniers ont été de se porter au secours des trois passagers bloqués dans l'habitacle du camion. Dans les minutes qui ont suivi, le chargeur de la Société nationale des bois du Gabon (SNBG) a été mis à contribution pour dégager le camion de la voie publique, afin de rétablir le trafic.

Faits d'ailleurs

Elle secoue, pince et mord son bébé

Une jeune femme, âgée de 24 ans, a secoué, pincé et mordu son bébé, âgé de 5 mois. La fillette a été transportée dans un état grave à l'hôpital de Troyes (France). La mère de famille a été condamnée à trois ans de prison avec sursis et mise à l'épreuve par le Tribunal Correctionnel de Troyes. Sa peine est assortie d'une obligation de se soigner et une interdiction d'exercer des activités avec des enfants.

La caméra montre une escort-girl avant et après son travail

La scène a été filmée par la vidéosurveillance d'un hôtel à Las Vegas (Etats-Unis). Un homme a emmené une prostituée dans sa chambre située au 127e étage de l'établissement. Lors de la montée de l'ascenseur, les images montrent la jeune femme plutôt enthousiaste, son client semblant impatient d'user de ses services. Sauf, qu'après la prestation, on voit la prostituée en train de boiter et souffrir terriblement. Durant la descente de l'ascenseur, elle semble se tordre de douleur et pleurer. Mais qu'a-t-il bien pu se passer dans la chambre d'hôtel ?

Rassemblés par JNE

SINO GABON OIL AND GAS Limited

ANNONCE D'APPEL D'OFFRES N°TB16-SG-16-012

POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE LEVAGE ET DE TRANSPORT LOGISTIQUE POUR AKONDO

SINO GABON OIL AND GAS Limited. (Appelé ci-après "SINO GABON") opère plusieurs concessions pétrolières au Gabon

Dans le cadre de la prestation de services de levage et de transport, SINO GABON invite les entreprises intéressées, à déposer leur dossier en vue d'une pré-qualification.

Les sociétés pourront souscrire en se rassurant que leurs dossiers comprennent au minimum les pièces et justificatifs suivants :

1. Expérience dans la fourniture des produits/services demandés ;
2. Informations détaillées sur leur personnel et leurs équipements disponibles ;
3. Informations sur leur situation financière : les 3 derniers bilans comptables ;
4. Fiche Circuit ;
5. Attestation d'assurance ;
6. Certificat d'imposition en cours de validité
7. Attestation pour soumission (CNSS) ;
8. Statuts de l'entreprise ;
9. Nom et fonction du point focal pour cet appel d'offre ;
10. Toute autre information utile.

Il est à noter que tous les coûts engagés dans la phase de pré-qualification sont à la charge exclusive des sociétés participant à cet exercice. Seules les entreprises pré-qualifiées recevront l'appel d'offres relatif aux prestations sus indiquées.

Des informations détaillées sur les services et les équipements recherchés seront fournies dans le dossier d'appel d'offres.

Cette annonce ne constitue pas un engagement de la part SINO GABON d'octroyer un quelconque marché à un contractant et/ou à des contractants, sous-contractants ou agents associés. En conséquence, aucune réclamation et/ou demande de compensation à SINO GABON ne pourra être faite auprès de SINO GABON et/ou à l'un de ses partenaires, de la part des sociétés pré-qualifiées. SINO GABON se réserve le droit, à son entière discrétion, de rejeter tout dossier non conforme sans en fournir d'explication.

DATE LIMITE

Seules les entreprises fournisseurs ayant fournies leurs documents de pré-qualification avant le 6 Juin 2017 à 12h00, date de fin de l'annonce, seront inclus dans le processus de pré-qualification.

Tous les documents de pré-qualification doivent être placés dans une enveloppe cachetée et scellée portant la mention suivante : « demande de pré-qualification pour la prestation de services de levage et de transport logistique pour AKONDO », faisant référence à cette annonce, et adressée à :

Directeur SCM
ADDAX PETROLEUM & GAS GABON INC
BP 452, Zone Industrielle OPRAG, Port Gentil, Gabon